REPUBLIQUE DU BENIN
Fraternité – Justice – Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DÉCRET N°2016- 775 du 23 décembre 2016

portant suspension provisoire des taxes de vérification et d'expertise relatives au contrôle du conditionnement et de normalisation de l'ananas au Bénin.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n°87-008 du 21 septembre 1987 portant régime des taxes de contrôle du conditionnement et de normalisation des produits agricoles ;

Vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;

Vu le décret n°2016-264 du 06 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n°2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;

Vu le décret n°2016-422 du 20 juillet 2016, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche ;

Sur proposition du Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche,

Le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 21 décembre 2016

DECRETE :

Article 1er : Sont suspendues provisoirement les taxes de vérification et d'expertise relatives au contrôle du conditionnement et de normalisation de l'ananas au Bénin.

Article 2 : Le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, le Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun, en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui prend effet à compter de la date de sa signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 23 décembre 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence,

Le Ministre d'Etat, chargé du Plan et du Développement,

Pascal Irénée KOUPAKI

Abdoulaye BIO TCHANE

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Le Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat,

Romuald WADAGNI

Lazare M. SEHOUETO

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Élevage et de la Pêche,

Delphin O. KOUDANDE

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CS : 2 ; CC : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; MESGPR : 2 ; MEF : 2 ; MAEP : 2 ; MDGL : 2 ; MCVDD : 2 ; AUTRES MINISTÈRES : 20 ; SGG : 4 ; JORB 1.